



7<sup>e</sup> Cycle supérieur  
d'INTELLIGENCE   
ARTIFICIELLE   
 2024 > 2025

**présentation  
de la formation**

# Objectifs de la formation

Ayant constaté le besoin massif d'acquérir des repères en matière d'intelligence artificielle, le cycle supérieur d'intelligence artificielle permet à des hauts cadres du ministère de l'Intérieur et à d'autres ministères de s'ouvrir aux enjeux, à la conduite de projet et la veille stratégique en matière d'intelligence artificielle. Cette formation offre aux participants une occasion d'échanger avec les plus grands experts et universitaires français, et permet de créer au sein de l'administration publique une véritable communauté d'échanges.

- Acquérir les principes fondamentaux de l'intelligence artificielle et de ses enjeux ;
- Prendre la mesure de la place de l'intelligence artificielle dans la société et de son devenir ;
- Sensibiliser aux risques et opportunités du développement de l'intelligence artificielle pour les politiques publiques et la sécurité intérieure ;
- Connaître les acteurs du champ afin de développer un réseau d'échange permettant la mise en place de projets liés à l'intelligence artificielle ;
- Favoriser la coopération européenne en matière d'intelligence artificielle grâce à un voyage d'études organisé à l'international.

# Publics de référence

Le cycle supérieur d'intelligence artificielle se compose d'une vingtaine de hauts cadres de l'administration publique. Ces auditeurs sont désignés par les directions générales du ministère de l'Intérieur ou des autres ministères (Justice, Armées, Economie, Finances et Relance, Transition écologique, Enseignement supérieur, Recherche etc.).

Ce cycle de formation se donne pour ambition de constituer un réseau d'excellence interministériel pour la conduite de projet et la veille stratégique en matière d'intelligence artificielle.

**Les formations sont ouvertes aux personnes en situation de handicap. En fonction de la nature du handicap, la présence permanente d'un accompagnant pourra être requise.**

## Prérequis

Les candidats sont obligatoirement présentés par leur référent institutionnel.

# Organisation pédagogique

**9 modules à thème** de septembre à juin :

- › Les bases de l'intelligence artificielle
- › Risques et opportunités
- › Gestion de projets en intelligence artificielle
- › Intelligence artificielle et territoires
- › Pôles d'excellence et transversalité
- › La coopération européenne en matière d'intelligence artificielle
- › Intelligence artificielle et sécurité globale
- › Prospective

**Un voyage d'étude** en Europe ou à l'International permet aux auditeurs de bénéficier des expériences étrangères en matière d'IA.

## Travaux des auditeurs\*

Les auditeurs travailleront par groupe à la rédaction d'un rapport. Ce rapport devra analyser une thématique pré déterminée au début du cycle de formation, et élaborer des recommandations. L'ensemble des rapports seront publiés dans un ouvrage, et pourront être soumis à la revue de l'IHEMI, *les Cahiers de la sécurité et de la justice*.

**Lors de leur inscription, au cours et à l'issue de leur formation, les participants seront invités à répondre à un court questionnaire d'évaluation des interventions.**

## Exemple des thématiques abordées par les rapports des promotions précédentes :

- › Le policier augmenté
- › L'intelligence artificielle et la transition écologique
- › L'assistance par la robotique et ses usages grandissants dans le secteur public de la sécurité
- › Sécuriser les grands événements avec l'intelligence artificielle
- › L'acceptation sociale de l'IA, ses conditions et ses limites
- › L'intelligence artificielle, l'éthique et les normes
- › L'utilisation de l'intelligence artificielle comme outil de gestion des RH
- › L'intelligence artificielle et la modernisation de l'administration

## Une organisation et des ressources dédiées aux auditeurs

L'Institut met en œuvre un ensemble de ressources humaines et techniques qui assurent à chaque auditeur un accompagnement permanent et de qualité en vue de l'atteinte de ses objectifs professionnels.

1. L'équipe du département Innovation et prospective ;
2. Des outils méthodologiques et techniques ;
3. Des ressources numériques, informatiques, en communication et en espaces de travail (amphithéâtres, salles de réunion, plateaux de crise).

\*les termes de «auditeur/auditrice» doivent être entendus comme bénéficiaire au regard du référentiel Qualiopi

# Organisation pédagogique

## Sites

L'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur vous accueille au sein d'un environnement prestigieux. Le lieu principal est situé au cœur de Paris (75007) : l'École militaire. Le second est situé à Maisons-Alfort (94) : le Fort de Charenton.

Un livret d'accueil est remis à chaque auditeur, afin de faciliter son orientation et son intégration.



## Déroulement

En dehors des déplacements, la majorité des séminaires thématiques mensuels auront lieu soit à l'École militaire (Paris) ou sur le campus de l'IHEMI situé dans le fort de Charenton, à Maisons-Alfort.

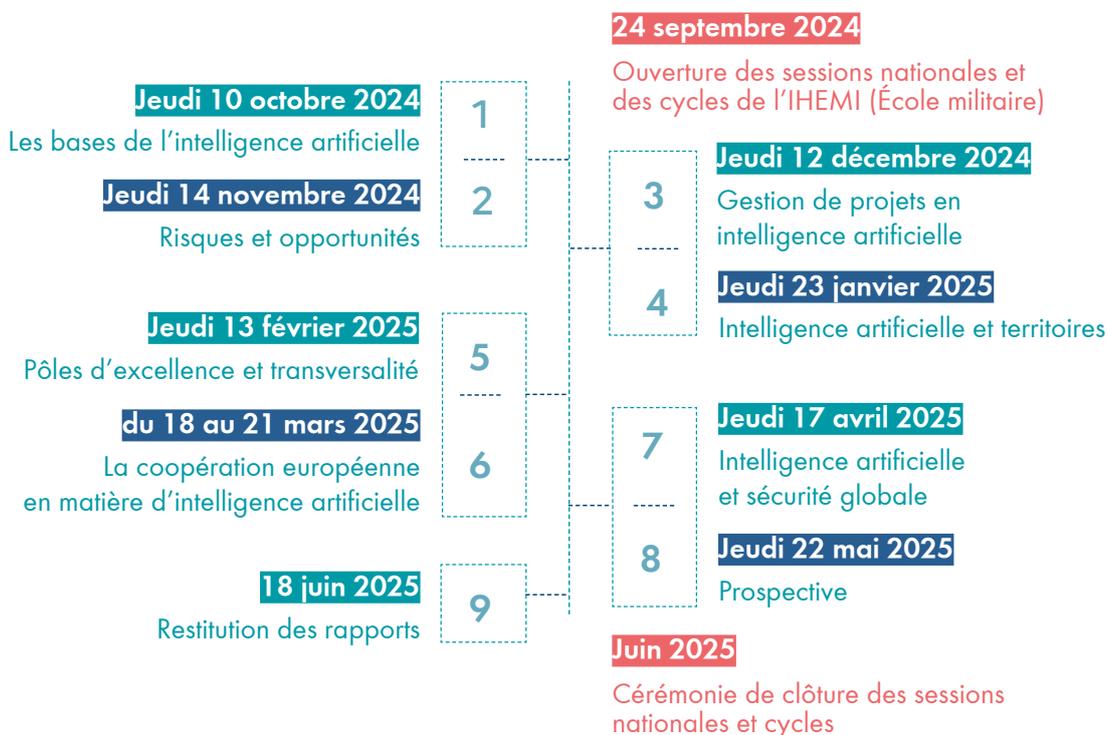
Les modules ont lieu un jeudi par mois, à l'exception du voyage d'études qui se déroule sur quatre jours, soit un volume global de formation de 13 jours (91 h).

Les auditeurs sont invités à produire un rapport de réflexion collective relative à des enjeux actuels et à venir dans le champ de l'intelligence artificielle. Ils se réuniront pour ce faire par groupes de trois ou quatre personnes, sur des créneaux horaires dédiés.

**Les candidats admis à suivre le cycle ont une obligation de présence aux séminaires et aux déplacements, conformément aux dispositions de l'engagement d'assiduité en annexe de la convention de formation. Dans le cas où l'auditeur ne remplirait pas une assiduité de 80% à la formation, le diplôme relatif à cette formation ne pourra lui être délivré.**

# Programme prévisionnel

Ces dates sont prévisionnelles et donc susceptibles d'être modifiées.  
Nous vous tiendrons informés dans les meilleurs délais.



## Droits d'inscription

Les droits d'inscription au cycle supérieur d'intelligence artificielle, destinés à couvrir une partie des frais, sont fixés à :

- Candidatures issues du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, du ministère de la Justice et du ministère des Armées : 1 000 euros
- Candidatures autres ministères, candidatures d'élus locaux, ou de cadres des collectivités territoriales ou d'établissements publics, candidatures individuelles ou ne relevant pas des catégories précédentes : 1 500 euros

**Les droits d'inscription sont exigibles dans leur intégralité avant l'ouverture de la session.**

Les frais afférents à l'hébergement, à la restauration et au transport sont à la charge de l'auditeur ou de son employeur, excepté pour ce qui est prévu par le programme dans le cadre des déplacements.

### Formation professionnelle

- L'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur est certifié Qualiopi et est autorisé à percevoir des fonds au titre de la formation professionnelle.

Les candidatures, sous couvert des administrations concernées pour certaines, sont à faire parvenir à la direction de la recherche et de la prospective de l'IHEMI,  
[csia@interieur.gouv.fr](mailto:csia@interieur.gouv.fr)



**Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur**  
École militaire – Case n° 39 – 1 place Joffre – 75700 Paris 07 SP

**Contact:**

Département de la Recherche et de la prospective (DIREP)

**Tél:** +33 (0)1 76 64 89 72

**Courriel:** [csia@interieur.gouv.fr](mailto:csia@interieur.gouv.fr)



[www.ihemi.fr](http://www.ihemi.fr)